

**VOSGES**

**PLAN DEPARTEMENTAL**

**2009 – 2012**

**DE LUTTE CONTRE LA  
DELINQUANCE**

**Adopté par le conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes en sa séance du 19 novembre 2009**

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE, D'AIDE AUX VICTIMES ET DE LUTTE CONTRE LA DROGUE, LES DERIVES SECTAIRES ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DES VOSGES

## PLAN DEPARTEMENTAL 2009-2012 DE LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

Le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance a procédé à l'établissement du Plan national 2010-2012 de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Ce plan prévoit des déclinaisons départementales et vise à :

- anticiper** les risques de passage à l'acte délinquant ou de réitération
- informer** des obligations et des sanctions que la loi prévoit
- dissuader** la commission de faits de délinquance

Dans cette perspective, quatre orientations ont été retenues

1. Prévenir plus efficacement les actes de malveillance dans les lieux de la vie quotidienne
2. Mieux prévenir la délinquance des mineurs et responsabiliser les parents
3. Rappeler les valeurs communes de la société et aider les victimes
4. Dynamiser les partenariats locaux tels que la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance les a organisés.

Conformément aux instructions du Garde des sceaux et du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, un état-major départemental de sécurité coprésidé par le préfet et le procureur de la République d'Epinal est opérationnel depuis le mois de juin dernier et se réunit mensuellement pour apporter des réponses rapides et coordonnées aux tendances lourdes, mais aussi conjoncturelles, de la délinquance vosgienne.

La lutte contre la délinquance nécessite des actions préventives comme répressives s'inscrivant au travers de quatre moyens d'action :

1. développer la prévention situationnelle et le recours à la vidéo protection ;
2. coordonner les acteurs locaux de la prévention autour du maire ;
3. améliorer le repérage des situations individuelles et familiales et les dispositifs de soutien aux parents pour mieux prévenir la délinquance des mineurs ;
4. mieux protéger les victimes des actes de délinquants et améliorer la prévention et la répression des violences intrafamiliales.

A partir de l'analyse des principales données de la délinquance dans le département et de leur évolution, le Plan départemental expose un certain nombre d'objectifs et de dispositifs pour tendre vers les priorités définies par le plan national.

Le plan départemental de prévention de la délinquance établi en 2007 avait été conçu à partir de l'évolution chiffrée de l'état de la délinquance et des phénomènes qui la constituaient depuis 2002. A l'exception de l'année 2007 qui a fait apparaître une hausse du nombre des faits constatés de 4,81%, tous les autres exercices se sont traduits par une diminution du nombre des crimes et délits initiée en 2003 (-0,43%) et poursuivie en 2004 (-5,50%), 2005 (-2,33%), 2006 (-1,69%) pour s'afficher à -4,07% pour 2008.

De 2002 à fin 2008, la délinquance globale a diminué de 9,18% dans le département passant de 15.685 faits à 14.246 (soit 1439 faits en moins). Le taux de criminalité des Vosges s'établissait pour 2008 à 37,2 pour 1000 habitants contre 57,5/00 au plan national.

Aussi, l'ambition du nouveau plan départemental se situe-t-elle dans la recherche des conditions pour maintenir une diminution de la délinquance acquisitive et faire baisser le nombre des violences aux personnes qui demeure élevé.

### ***I Bilan de la délinquance au 1<sup>er</sup> novembre 2009***

Après les fortes augmentations du nombre des faits constatés enregistrés dans le département pendant l'été 2009 (+15,6% en juin, +7,05% en juillet, 11,38% en août et +34,42% en septembre), le mois d'octobre présente une décélération puisque la délinquance augmente de 2,37% par rapport au même mois de 2008 et pour la première fois on relève en octobre une baisse des atteintes volontaires aux personnes (-2,86%).

Depuis le début de l'année le nombre des faits constatés augmente cependant de 5,91% (699 faits dont 304 escroqueries et 234 atteintes volontaires à l'intégrité physique). La délinquance de proximité continue de baisser (-3,73%) notamment les vols (-1,37%) dont les cambriolages (-12,9%) on constate un fort accroissement des escroqueries et infractions économiques et financières (+17,76%) et la continuation de l'augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (+17,7% soit 234 faits supplémentaires depuis le début de l'année 2009).

La délinquance des mineurs poursuit le mouvement de baisse initié depuis deux ans. Depuis le début de l'année, elle décroît de 0,40%, les mineurs représentant 16,28% de la délinquance (au plan national cette délinquance augmente de 3,96% et représente 18,23% de la délinquance).

Pour contenir cette délinquance les services de police et de gendarmerie maintiennent un taux d'élucidation des affaires élevé (46,18%), des IRAS en augmentation de 8,76% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les IRAS représentant 9,32% de la délinquance contre 9,07% en 2008.

A partir de ces données, quatre moyens d'action inspirent la lutte préventive à conduire contre la délinquance dans les Vosges

### ***II Développer la prévention situationnelle et recourir prioritairement à la vidéo protection***

#### **A) Mobiliser les capacités d'expertise publique**

Il s'agit de repérer les vulnérabilités et d'anticiper les risques afin de les réduire en déployant, notamment, les outils techniques pour une gestion de la sécurité à long terme. Les avis et conseils dispensés par les "référénts-sûreté" de la police ou de la gendarmerie permettront d'apporter une expertise particulière sur les grandes opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation.

### ***Mesures prises :***

Un référent sûreté a été nommé au sein de la DDSP des Vosges comme du groupement de gendarmerie départementale ; ce dernier est formé, celui de la DDSP devrait l'être courant 2010. Ces référents qui bénéficieront de formations spécifiques ont vocation à apporter conseils et avis sur la sûreté de bâtiments administratifs, professionnels ou commerciaux. Ils interviendront également en matière de rénovation urbaine.

Tous les commandants de brigades territoriales autonomes et de communautés de brigades du groupement de gendarmerie des Vosges ont bénéficié d'une journée de formation interne délivrée par le référent sûreté, afin de leur permettre de réaliser des consultations simples lors de leurs contacts avec les élus, commerçants ou chefs d'entreprise, et de détecter les situations nécessitant un diagnostic de sûreté à réaliser par le référent sûreté.

### ***Mesures à prendre :***

Développement des capacités d'expertise des référents par le suivi régulier de stages et formations destinés à la mise à jour de leurs connaissances.

## **B) La vidéo protection**

La vidéo protection constitue par ailleurs un outil majeur de prévention, de dissuasion et d'élucidation des faits de délinquance. 13 communes du département ont décidé d'y recourir et ont équipé 47 sites, notamment avec l'aide du FIPD. Les espaces couverts par des dispositifs de vidéo surveillance peuvent concerner, dans le strict respect des libertés publiques, des zones de chalandise, des sites de forte concentration, des commerces, des entreprises...

L'efficacité de la vidéo surveillance repose sur cinq critères :

- un impératif du respect des libertés et de la confidentialité
- la conduite d'un diagnostic préalable
- des capacités fonctionnelles en phase avec une stratégie globale
- des exigences techniques compatibles avec une dépense contenue
- des opérateurs formés et bien encadrés.

### ***Mesures prises :***

Financement depuis 2007, au titre du Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) de 11 projets concernant 8 communes du département.

Incitation des maires à doter leurs communes d'un dispositif de vidéo surveillance

### ***Mesures à prendre :***

Poursuivre le développement de la vidéo surveillance en s'appuyant notamment sur les bilans en matière de délinquance des zones couvertes par un dispositif de vidéo surveillance.

## **C) Les établissements scolaires**

La sécurité des établissements scolaires, qui doivent être sanctuarisés et à l'abri de toute violence, constitue une priorité absolue. Dans cette perspective, la lutte contre la violence en milieu scolaire et autour de l'école mobilise tous les acteurs concernés: préfet, procureur de la République, système éducatif, collectivités territoriales, police-gendarmerie et services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le développement du partenariat entre les acteurs précités, le partage des informations, l'élaboration de protocoles d'intervention visent à améliorer l'efficacité de la lutte contre la violence en milieu scolaire.

***Mesures prises :***

Etablissement d'un diagnostic de sécurité au collège Maurice Barres de Charmes et financement au titre du FIPD d'un éducateur à temps plein au collège depuis 2008.

Etablissement d'un document répertoriant le référent police ou gendarmerie de chaque établissement scolaire public du secondaire et identifiant le correspondant dédié du système éducatif dans chaque établissement.

L'inspection académique communiquera aux services de police et de gendarmerie la liste des établissements où le nombre des signalements effectués rend nécessaire une prompte réalisation d'un diagnostic de sécurité.

Engagement dès à présent des diagnostics de sécurité.

***Mesures à prendre :***

Communication à l'occasion de la première réunion des conseils d'établissement par les chefs d'établissement sur la finalité du diagnostic de sécurité à entreprendre.

Réalisation dès que possible des diagnostics de sécurité avec comme ambition d'anticiper la date du terme des réalisations fixée au plan national fin 2010.

## D Lutte contre les cambriolages

Bien que les chiffres soient très satisfaisants dans la mesure où ils présentent une tendance inverse à celle enregistrée au niveau national, ce type de délinquance, souvent le fait de délinquants spécialisés, implique un large travail en synergie, y compris avec des services extérieurs au département.

***Mesures prises :***

L'état-major départemental de sécurité a mis en place début octobre 2009 une cellule anti cambriolage instituant, par bassin de délinquance, des contacts quotidiens, hebdomadaires et bi hebdomadaires entre les services de police et de gendarmerie.

Analyse fine des modes opératoires.

Présence systématique dans les vides-greniers et magasins de revente d'objets d'occasion (Easy Cash, Troc de l'Ile...)

Extension à toutes les périodes de vacance de l'opération "Tranquillité vacances"

Réalisation par le groupement de gendarmerie des Vosges de documents contenant des conseils de prévention, adressés par voie électronique à l'ensemble des élus et des responsables d'organisations professionnelles, afin d'obtenir une insertion dans les différentes publications réalisées par ces responsables. Une distinction est faite entre les conseils pour les particuliers et ceux concernant les chefs d'établissements industriels ou commerciaux.

***Mesures à prendre :***

Développement de l'opération "Voisins Vigilants" dans les zones couvertes par la gendarmerie nationale

Procédure de prise en compte des absences de domicile (essai de mise en place)

### ***III Coordination des acteurs locaux de prévention autour du maire***

Le maire anime, sur le territoire de sa commune, la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre et préside le Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance qui réunit les services de l'État, le Procureur de la République territorialement compétent et les associations.

Aux CLSPD d'Epinal-Golbey-Chantraine, Remiremont (et 7 communes environnantes), Saint-Dié-des-Vosges, Gérardmer-Xonrupt Longemer mis en place en 2003 se sont ajoutés Mirecourt en 2008 et Neufchâteau en 2009.

Associant les responsables des organismes publics et privés qui sont consultés sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance, le CLSPD peut constituer des groupes de travail thématiques où seront échangées des informations et le repérage des personnes dont la situation est préoccupante au regard du risque de passage à l'acte ou de récidive.

#### ***Mesures prises***

Affirmation de l'articulation entre le conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes et les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Un point régulier des travaux des CLSPD est effectué lors de chaque réunion plénière du CDPD.

#### ***Mesures à prendre***

Tout en conservant le contenu des actuels Contrats Locaux de sécurité, mettre au point des stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance.

En liaison avec les Parquets, promotion du rappel à l'ordre par les Maires (art 11 loi du 5 mars 2007).

### ***IV Prévention de la délinquance des mineurs***

Depuis deux ans les chiffres de la délinquance des mineurs présentent une forte baisse alors que pendant longtemps le nombre des mineurs mis en cause et leur part dans la délinquance départementale étaient supérieurs aux moyennes nationales. Autour du maire il convient que les situations de désocialisation soient identifiées dès que possible pour déterminer les réponses appropriées.

#### ***Mesures prises :***

Constitution d'un groupe de travail sur la délinquance des mineurs piloté par la PJJ dans le cadre du CDPD

Valorisation des TIG auprès des maires

Lutte contre l'absentéisme scolaire

Utilisation des structures des CLSPD

#### ***Mesures à prendre***

Responsabilisation des parents et soutien à la parentalité autour d'un comité départemental à la parentalité à créer.

## ***V Prévention des violences intrafamiliales***

Ces violences constituent une part importante des actes de violences, leur révélation et leur dénonciation constituent depuis plusieurs années un axe "paradoxal" de la lutte contre la délinquance puisqu'il a également pour conséquence de faire augmenter le nombre des faits constatés. L'une des mesures prioritaires a été d'adapter l'accueil et le suivi des femmes victimes de violences dans les services de police et de gendarmerie.

### ***Mesures prises***

- Installation d'un groupe de travail sur les violences intrafamiliales piloté par la direction départementale de la jeunesse et des sports dans le cadre du CDPD.
- Mise en place au sein de la Brigade de Sûreté Urbaine de la CSP d'Epinal de la Brigade de Protection des Familles.
- Convention de partenariat entre le Conseil Général et le Groupement de Gendarmerie Départemental des Vosges en date du 19/11/2007.
- Convention de partenariat entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Vosges et le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles des Vosges en date du 29 janvier 2009.
- Convention de partenariat entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Vosges et l'Association Déodatienne d'Aide aux Victimes et Médiations de Saint-Dié-des-Vosges en date du 19 mai 2009.
- Convention de partenariat entre le Conseil Général et la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Vosges en cours de signature.

### ***Mesures à prendre***

- Traitement prioritaire des appels "police secours".
- Traitement judiciaire des violences dans le cadre de la procédure de flagrants délits permettant l'interpellation de l'auteur dans les 8 jours suivant le dépôt de plainte.
- Placement en garde à vue de l'auteur supposé des faits.
- Poursuite de l'amélioration de l'accueil des personnes.

## **Conclusion**

Enfin, les quatre groupes de travail mis en place lors de la réunion du 10 mars 2009 du conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes constituent les structures permanentes d'observation et de proposition en matière de lutte contre la délinquance des mineurs, les violences intrafamiliales, la drogue et les toxicomanies ainsi que les dérives sectaires. Le plan départemental 2008-2011 contre les drogues et les toxicomanies, approuvé en mars 2009 et piloté par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales dans le cadre de la MILDT, décline les objectifs et les moyens pour les atteindre. En matière de lutte contre les dérives sectaires, le groupe de travail administratif développera son action à partir d'une formation régionale dispensée par la MIVILUDES fin novembre 2009.

## Tableau évolutif de la délinquance au 31 octobre 2009

Infractions	oct 2009	depuis 1/1/2009	12 mois glissants
Faits constatés	2,37%	5,91%	5,28%
Taux d'élucidation	57,31%	46,18%	46,11%
Délinquance de proximité (faits constatés)	0,00%	-3,73%	-1,29%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique :	-2,86%	17,77%	17,66%
* dont violences physiques non crapuleuses	2,25%	21,38%	21,93%
*dont violences physiques crapuleuses	0,00%	13,82%	15,89%
Vols	3,41%	-1,37%	0,88%
Cambriolages	4,23%	-12,90%	-8,16%
Escroqueries et infractions économiques et financières	-11,73%	17,76%	13,81%
Part dans la délinquance des infractions non apparentes révélées par l'action des services	13,10%	9,32%	9,17%
Mineurs mis en cause	42,62%	-0,40%	-0,42%
Part des mineurs dans les mis en cause	16,02%	16,28%	16,94%

\* tous les pourcentages sont établis par rapport à la même période 2008

## Plan départemental 2009-2012 de lutte contre la délinquance

MOYENS D'ACTION	Mesures prises	Mesures à prendre
<b>II- Prévention situationnelle</b>	<p><b>A) Urbanisme – Habitat - Locaux</b> Réfèrent-sûreté à la DDSP, aux 3 CSP et au groupement de Gendarmerie (formation dispensée aux cdts d'unités)</p> <p><b>B) Vidéo protection</b> - Financement sur le FIPD de 11 projets concernant 8 communes - Incitation des maires à adopter un tel système</p> <p><b>C) Ets scolaires</b> - Diagnostic sécurité Collège de Charmes - Répertoire des référents police ou gendarmerie des établissements - Engagement des diagnostics sécurité</p> <p><b>D) Lutte contre les cambriolages</b> - Etat-major de sécurité a mis en place une cellule anti-cambriolage entre Police et Gendarmerie - Analyse des modes opératoires - Présence dans les vide-greniers - Extension de l'opération Tranquillité vacances -documentation électronique aux élus et organismes professionnels pour véhiculer des conseils de prévention</p>	<p>Capacités d'expertise accrues par des formations régulières</p> <p>Développement de la vidéo protection au regard des bilans délinquance de zones couvertes par un dispositif</p> <p>- Communication sur la finalité du diagnostic à la réunion des conseils d'administration des établissements - Réalisation des diagnostics avant fin 2010</p> <p>- Développement de l'opération « Voisins Vigilants » en zone Gendarmerie - Procédure de prise en compte des absences de domicile</p>
<b>III- Coordination des acteurs locaux de prévention autour du maire</b>	Affirmation de l'articulation entre le CDPD et les CLSPD avec un point régulier à chaque CDPD	Maintien des CLS et mise au point de stratégies territoriales Promotion du rappel à l'ordre en liaison avec les Parquets
<b>IV- Prévention de la délinquance des mineurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des TIG auprès des maires</li> <li>- Lutte contre l'absentéisme scolaire</li> <li>- Utilisation des structures des CLSPD</li> </ul>	Responsabilisation des parents et soutien à la parentalité par la création d'un comité départemental
<b>V- Prévention des violences intrafamiliales</b>	<p>Conventions de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entre Conseil Général et Groupement de gendarmerie,</li> <li>- entre DDSP et CEDIFF,</li> <li>- entre DDSP et Association déodatienne d'aide aux victimes et médiations,</li> <li>- entre Conseil Général et DDSP (en cours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement prioritaire des appels "police secours"</li> <li>- Traitement des violences en recourant au flagrant délit</li> <li>- Placement en garde à vue de l'auteur présumé</li> <li>- Poursuite de l'amélioration de l'accueil des personnes.</li> </ul>